



C'est fait seulement ce jour : JORF n°0074 du 26 mars 2020 texte n° 52

Par **P.M.**, le **26/03/2020** à **10:50**

Bonjour,

L'[Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#) est parue au Journal Officiel du 26 mars 2020 :

Art. 8 :

[quote]

Le Premier ministre, la ministre du travail et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance, qui sera publiée au Journal officiel de la République française et qui entrera en vigueur immédiatement.

[/quote]